

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1407)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL28

présenté par
M. Gaymard et M. Ollier

ARTICLE 12

Supprimer les alinéas 111 et 112.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de supprimer la possibilité pour le Gouvernement de recourir aux ordonnances pour préciser les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la métropole de Paris.